

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTIONS

Les honoraires sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

| Prix du bien | Honoraires (TTC) |
|-----------------------------|--------------------------------|
| De 0 à 9 999 € | 3000 € |
| De 10 000 € à 60 999 € | 10 % avec un minimum de 4 500€ |
| De 61 000 à 99 999 € | 9 % |
| De 100 000 € à 29 999 € | 8 % |
| De 130 000 € à 199 999 € | 7 % |
| Au-delà de 200 000 € | 6 % |

LOCATIONS

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989, le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour les prestations relatives à la réalisation de la visite du preneur, à la constitution de son dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'état des lieux ne peut excéder celui imputé au bailleur et **demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable** de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).

| HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE | |
|---|--------------------|
| Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail | 8 €/m ² |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée | 3 €/m ² |
| HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE | |
| Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail | 8 €/m ² |
| Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée | 3 €/m ² |

Estimation : 200 € (TTC)

Mentions légales de l'agence Guy Hoquet

09 / 02 / 2022